

N° 7071¹**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2016-2017

**PROJET DE REGLEMENT
GRAND-DUCAL****portant abrogation du règlement grand-ducal modifié du 22 juin
2000 transposant la directive 96/98/CE du 20 décembre 1996
relative aux équipements marins ainsi que la directive 98/85/CE
de la Commission du 11 novembre 1998 modifiant la directive
96/98/CE du Conseil relative aux équipements marins**

* * *

AVIS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS

(1.12.2016)

Le projet de règlement grand-ducal n° 7071 susmentionné, déposé le 14 octobre 2016 par Monsieur le Ministre de l'Economie à la Chambre des Députés, a été renvoyé le 10 novembre 2016 pour avis à la Commission de l'Economie, laquelle a examiné ce document lors de sa réunion du 17 novembre 2016.

La Commission de l'Economie note qu'il s'agit d'un projet de règlement grand-ducal abrogatoire à deux articles, dispositif accompagné d'un exposé des motifs. Au document de dépôt étaient également joints l'avis du Conseil d'Etat, rendu le 11 octobre 2016, et l'avis de la Chambre de Commerce du 25 mai 2016.

L'abrogation prévue du règlement grand-ducal modifié du 22 juin 2000 s'explique par le fait que ce règlement sera remplacé par la future loi relative aux équipements marins (projet de loi n° 6981).

A noter que la Commission de l'Economie adoptera son rapport traitant dudit projet de loi n° 6981 lors de sa réunion du 1^{er} décembre 2016, de sorte que le dispositif légal en question saura être porté au vote de la Chambre des Députés lors d'une de ses prochaines séances publiques.

Par conséquent, la Commission de l'Economie recommande à la Conférence des Présidents de donner son assentiment au projet de règlement grand-ducal n° 7071.

*

La Conférence des Présidents fait sien l'avis de la Commission de l'Economie et donne son assentiment au projet de règlement grand-ducal n° 7071.

Luxembourg, le 5 décembre 2016

Le Secrétaire général,
Claude FRIESEISEN

Le Président de la Chambre des Députés,
Mars DI BARTOLOMEO

